

CC 2023\_0082

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mai à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants  
Présents ce jour : 68 Procurations : 9

### Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BENECH Laurence , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme COADIC Marie-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , Mme CORVISIER Bernadette , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , M. GARZUEL Alain , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE JEUNE Joël , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. NEDELLEC Yves , M. NICOLAS Gildas , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PARANTHOEN Henri , M. PHILIPPE Joël , M. PEUROU Yves , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUEGUINER Yannick , M. QUENIAT Jean-Claude , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , Mme SAUVEE Julie , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , Mme TURPIN Sylvie

### Procurations :

M. BODIOU Henri à M. OFFRET Maurice, M. KERVAON Patrice à M. ROBERT Eric, M. LATIMIER Hervé à Mme KERRAIN Tréfina, Mme LE GUÉZIEC Patricia à M. PRIGENT François, M. LE HOUEROU Gilbert à M. PARANTHOEN Henri, Mme LE MEN Françoise à M. CAMUS Sylvain, M. NOEL Louis à Mme MAREC Danielle, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROGARD Didier à M. MAHE Loïc

### Étaient absents excusés :

M. LE BRAS Jean-François, M. LE GALL Jean-François, M. LEON Erven, Mme NICOLAS Sonya, M. PONCHON François, M. POUGNARD Xavier, M. QUILIN Gérard, M. SALIOU Jean-François

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Quay-Perros

### Exposé des motifs

Le projet de zonage de la commune de Saint-Quay-Perros a été arrêté le 27 septembre 2022 par délibération du Conseil communautaire.

Suite à la décision de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale du 8 août 2022, le projet a été dispensé d'évaluation environnementale.

L'étude conclut à :

- La conservation du zonage de 2006,
- La suppression des zones naturelles,
- La suppression de la Place Veugnen,
- L'intégration des secteurs déjà raccordés à l'assainissement collectif,
- L'intégration des secteurs de Keregat Bihan et Ker Noël réduit.

Une enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2022 au 21 janvier 2023.

Le public s'est exprimé et les réponses ont été apportées dans le mémoire en réponse consultable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté.

La commissaire-enquêtrice a rendu un avis favorable, sans réserve, le 15 février 2023.

Il convient par conséquent d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Quay-Perros.

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-10 ;

**VU** L'avis favorable du commissaire enquêteur ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ  
(Par 77 pour)**

**DECIDE DE :**

**APPROUVER** Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Quay-Perros.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

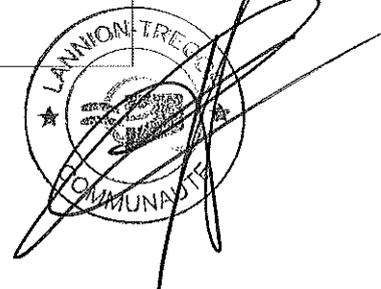
Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

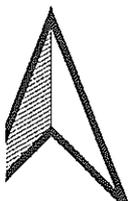
*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

Le Président atteste le caractère exécutoire  
de la présente délibération,  
transmise au contrôle de légalité  
par télétransmission le : **25 MAI 2023**  
Publiée et mise en ligne sur le site Internet de LTC le : **25 MAI 2023**

**LE PRÉSIDENT,  
Gervais EGAULT**

**LE PRÉSIDENT,  
Gervais EGAULT**





250

500 m

ZONAGE

zonage statut

□ secteur ajouté

□ secteur conservé

□ secteur retiré 3/3

□ zone à urbaniser ajoutée au zonage